

OCTOBRE NOVEMBRE 2020

LES ECHOS DE CLARA-VILLERACH



bulletin d'informations municipales

EDITO

«Pour faire un républicain, écrivait Ferdinand Buisson, il faut prendre l'être humain si petit et si humble qu'il soit [...] et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi, ni obéissance à personne, que c'est à lui de chercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef, quel qu'il soit. ».



Samuel Paty, professeur d'histoire géographie, a été sauvagement assassiné parce qu'il enseignait la liberté d'expression et de conscience.

La municipalité s'est associée à l'hommage national en mettant les drapeaux en berne. Elle rappelle son attachement aux principes de la laïcité, son engagement pour défendre l'Ecole de la République, fabrique du citoyen, une école dont la mission est l'éveil à la connaissance, la formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même.

Homme politique français partisan de la laïcité, prix Nobel de la paix, Ferdinand Buisson (1841-1932) est un des principaux inspirateurs des lois scolaires de la IIIe République.

COVID-19

Depuis le 23 octobre minuit le département des PO est placé en état d'urgence sanitaire avec couvre feu



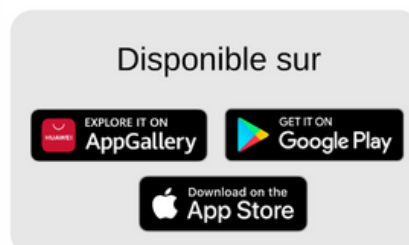
Tout déplacement hors de son domicile entre 21h et 6h est interdit sur l'ensemble du département sauf dérogation sur présentation de l'attestation de déplacement dérogatoire jointe à ce bulletin.

PanneauPocket au service des habitants de la commune de Clara Villerach

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations, l'application mobile PanneauPocket très simple et efficace prévient instantanément les habitants à chaque alertes et informations de la Mairie, par une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes.



Les informations et alertes sont diffusées en temps réel. L'application ne nécessite ni création de compte ni aucunes autres données personnelles du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de mains dans votre poche.



Préparer l'arrivée de la fibre à Clara Villerach

Le très haut débit pour tous est un projet porté par le département, afin d'offrir un accès internet de qualité à tous et partout sur le territoire. Vos élus municipaux suivent ce dossier auprès du département et de la société Axione afin de connaître précisément l'avancée des travaux.

La fibre optique sera déployée sur la commune à partir de **mai 2021** avec une commercialisation de 480 prises suivie d'une commercialisation complémentaire de 22 prises en novembre prochain. Dès l'ouverture de cette offre, chaque foyer pourra souscrire un abonnement fibre auprès de l'opérateur de son choix. La commune sera reliée au SRO031 qui est positionné en bordure de la RD24 à proximité du NRO entre la RN 116 et la voie ferrée proche de la maison des entreprises.

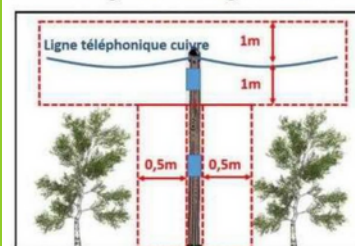


Le département a utilisé autant que possible les poteaux appartenant à Orange existants sur le territoire mais a dû en positionner d'autres sur certains tronçons dont il restera propriétaire. Des techniciens missionnés par Axione vont donc tirer des câbles de fibre optique en aérien le long des routes qui conduisent à nos deux villages. **Il est, à ce titre demandé, aux propriétaires d'élaguer les arbres trop proches des infrastructures aériennes car cela peut provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet (Loi Chassaigne du 7/10/2016)**

Loi Chassaigne

« Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public, afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau et l'interruption du service. »

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.





Commissions Intercommunales

Brèves des réunions auxquelles ont participé vos élus

Commission développement économique

Dispositif OCMACS : ce dispositif porté par la chambre de commerce a pour objectif la modernisation de l'outil de travail des artisans et commerçants du territoire. Créé en 2012, il a permis à de nombreux professionnels de bénéficier d'une aide communautaire de 30 % du montant de l'investissement réalisé. Une nouvelle convention va être signée entre la Communauté de Communes et la Région afin de pérenniser cette aide jusqu'en 2026. Alors si vous êtes artisan ou commerçant, et si vous avez un projet d'investissement visant à améliorer votre outil de travail, n'hésitez pas à solliciter vos élus afin de vous aider à remplir un dossier de subvention qu'ils transmettront aux personnes décisionnaires de la COM COM .

El Quadrat : c'est un espace collaboratif, qui se situe au 15 Rue Arago à Prades. Projet qui a été porté en partenariat entre la Mairie de Prades et la communauté de communes, l'immeuble vient d'être totalement rénové. Cet espace de co-working est composé de 15 bureaux mutualisés dans le but d'encourager les initiatives et les installations de petites entreprises créatives sur le territoire pour un loyer mensuel modéré (35€/mois : internet, eau, clés inclus). Alors si vous avez un projet voici le contact : asso.elquadrat@gmail.com

Commission déchets

Afin de réduire les coûts de gestion des déchets, il est demandé de rappeler aux habitants que les déchets destinés à la poubelle jaune doivent être jetés en vrac et non dans des sacs, que la promotion du compostage collectif et individuel permettrait de diminuer le poids important des déchets alimentaires.

Commission culture

Un inventaire du patrimoine culturel sur l'ensemble des communes est planifié jusqu'en 2023. Le projet de rénovation de la Maison Félip à Prades prévoit d'accueillir l'Office du Tourisme, le CIAP, et de créer un espace dédié au festival Pablo Casals.

Commission Sport

La Communauté de Communes s'engage dans le grand « plan vélo » qui accompagnera les communes à programmer des investissements pour la création de parking à vélos, la limitation de vitesse, l'installation de bornes électriques, la mise en place d'une signalétique, la sécurisation de voies...

Le projet de piscine couverte à Prades est relancé.

Commission communication

Un diagnostic est en cours de réalisation pour améliorer les différents outils utilisés par la Communauté de Communes (site Internet, réseaux sociaux, journal papier...). Il a été réaffirmé que la Commune reste le relais entre l'habitant et la Communauté de Communes.

Commission Enfance-Jeunesse

La commission Enfance Jeunesse s'occupe des écoles, des crèches, des accueils de loisirs, des passerelles (dispositifs pour les élèves de CM2 pour les préparer au collège), des espaces loisirs jeunes, des RAM et de la cantine scolaire. Une part importante du budget de la Communauté de Communes est affectée aux écoles publiques du Conflent (28 écoles élémentaires et maternelles). Les 4 écoles privées (deux à Prades, une à Marquixanes et une à Corneilla) ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes. Sur chaque école du territoire on a accès au périscolaire et à la restauration.

Un **schéma de rénovation** des écoles est programmé : Il concerne des travaux plus ou moins importants à réaliser après un diagnostic fait en 2018 par un architecte. Prenant en compte les urgences, la planification des travaux s'étalera sur 10 ans. A Fuilla, Vinça et Catllar, les constructions de nouvelles écoles se précisent. Elles feront partie des 1ers chantiers de la planification.

A Prades, un projet de restauration scolaire au plus près des écoles primaires est en réflexion.

Concernant le **prix des repas cantine après le confinement**, si vous avez constaté une augmentation anormale des factures des mois de mai et de juin, rapprochez vous du service de la restauration scolaire.

Commission Tourisme

Programme PYLOT : Dans la perspective d'accroître le nombre de logements meublés de tourisme, d'en améliorer le confort et la consommation énergétique, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, les communautés de communes Conflent Canigó, Pyrénées catalanes et Pyrénées Cerdagne, lancent le programme PYLOT. Il s'adresse à tous les propriétaires de logements touristiques meublés ou en passe de mettre leur bien à la location saisonnière. Le porteur de projet devra, pour bénéficier de l'accompagnement, envisager un classement 3* de son logement selon le référentiel public Atout France.

Activités de pleine nature : 76 randonnées sont répertoriées sur le territoire de la Communauté de Communes. Une mission dédiée accompagne les communes dans la réalisation de sentiers pédestres sous réserve de la nomination d'un gestionnaire garant de la gestion et de l'entretien. La création de nouveaux sentiers nécessite des conventions d'autorisation de passage sur les parcelles privées, conventions qui sont à la charge des communes.

Commission Aménagement du territoire et de l'urbanisme

L'**OPAH** est une opération incitative qui permet aux habitants de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux d'amélioration et d'adaptation de leur logement, et d'un accompagnement personnalisé gratuit. Elle concerne toutes les communes de la communauté de communes sur des périmètres prédéfinis. Des aides financières sont délivrées sous réserve d'éligibilité au regard de la nature des travaux. Pour des travaux d'économie d'énergie, une prime supplémentaire peut être octroyée sous certaines conditions.

L'**opération façade** permet aux propriétaires de bénéficier d'un accompagnement gratuit et d'un coup de pouce financier pour la rénovation de leurs façades. Elle consiste à apporter aux particuliers des préconisations sur les choix de matériaux, des couleurs à privilégier, des éléments architecturaux à restaurer, dans le respect des réglementations en vigueur. Les aides financières peuvent être accordées aux projets de restauration des façades situées dans des périmètres des centres anciens définis et sur la base de critères d'éligibilité déterminés par le règlement de l'opération.

Vous pouvez contacter l'équipe SOLIHA pour toutes informations complémentaires :
contact.pyreneesorientales@solih.fr

Plan local d'urbanisme intercommunal

L'enquête publique se déroulera du 19 octobre au 20 novembre 2020. Si vous avez des observations sur le PLUI, vous pouvez les communiquer sur le site Internet dédié (<https://www.conflentcanigo.fr/plui-valant-scot-enqu%C3%AAt-e-publique>), rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences à Prades, Vinça, Vernet ou Olette.





VIE MUNICIPALE ET AUTRES INFOS

Bibliothèque à Villerach

La bibliothèque ouvre ses portes à tous, **chaque samedi de 11h à 12h**. La nouvelle sélection de livres, CD et DVD est arrivée et a passé sa quarantaine avec succès. Jeunes et adultes s'y retrouvent autour d'un bon café dans un lieu qui s'aménage petit à petit grâce à Nathalie, Célia et certains habitants.

Cérémonie du 11 novembre

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, nous adapterons la cérémonie de commémoration. Nous vous tiendrons informés (via Panneaupocket).

Conseil des jeunes

Le conseil des jeunes a été réuni le samedi 17 octobre à la salle du conseil municipal. Les jeunes ont été invités à exprimer leurs doléances et leurs souhaits pour améliorer leur cadre de vie. Des idées autour de la sécurité des routes et de l'aménagement des aires de jeux ont émergé. Rendez-vous a été donné **le 19 décembre à Villerach à 14h** pour continuer cette réflexion et élaborer des actions.

Information paroissiale

Le **11 novembre à 9h30 à l'église de Clara**, à l'occasion de la Saint Martin, fête patronale de Clara, une messe sera célébrée.

Commission environnement

Le 30 septembre, la commission environnement a réuni 15 habitants de nos villages. Après un état des lieux, il a été décidé de travailler autour de trois axes : La protection de la flore, la protection de la faune et la protection de nos espaces de vie. Des pistes d'actions ont été imaginées autour d'animations de sensibilisation et de valorisation de notre patrimoine naturel. Des groupes thématiques ont été constitués : éclairage public, animation, chantiers collectifs et veille législative. Dans le cadre de l'embellissement de nos villages, un premier travail a été effectué le samedi 10 octobre pour repérer les espaces et choisir plantes et arbustes à faible besoin d'eau. La prochaine réunion de la commission ouverte à tous a été fixée le **28 octobre à 18h à la mairie**.

Décès

Lydie Castex est décédée le 11 septembre. A ses obsèques, la commune lui a rendu un dernier hommage. Nous n'oublierons pas son soutien pour servir des oeuvres à caractère social et pour financer la réfection des toits des deux églises de notre commune.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 51 du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation
- ☐ Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé
- ☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants
- ☐ Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant
- ☐ Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative
- ☐ Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- ☐ Déplacements liés à des transits pour des déplacements de longues distances
- ☐ Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie

Fait à :

Le : à :
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

